



Devis non signé par artisan puis abandon de chantier

Par **witefree**, le **16/04/2016** à **18:33**

Bonjour,

Je me trouve dans l'embarras... pourriez-vous me renseigner?

Un artisan auto-entrepreneur m'a fait un devis pour refaire tout un studio pour 2700 euros. Nous étions convenu que ce prix servirait à négocier à la baisse l'achat du studio, 3 mois auparavant. J'achète donc ce studio en soustrayant le coût des travaux lors de la négociation de l'achat du bien.

Toujours en contact avec l'artisan, par sms et par mail depuis, et après qu'il ait visité 3 fois le studio; ce dernier commence à faire les travaux conformément à ce qui est indiqué sur le devis que j'ai signé (sans mettre de date), lui ne l'a pas signé mais à toujours confirmé ce montant par mail. Je précise que sur le devis il n'y a pas marqué ni la date de début des travaux ni la fin. J'ai apposé "bon pour travaux" et j'ai signé ce document.

Sur ce devis, il est marqué (marchandises aux frais du client). Il s'agit d'un devis dit "au forfait".

Le problème c'est que ce cher Monsieur, après avoir commencé les travaux, s'est rendu compte que cela mettrait plus de temps que prévu et me dit par mail: Le devis que je t'avais montré était estimatif, j'estime désormais les travaux à 6 000 euros (plus du double !!). Après, il est vrai que j'avais d'autre devis à plus de 6 000 euros. Mais je lui ai fait confiance, j'ai des traces de ces mails comme quoi, il a visité le studio, il a vu le travail qu'il y avait à faire, il a commencé les travaux... Depuis le mail de l'artisan m'estimant les travaux à 6 000), plus de nouvelles; malgré 2 mails et 2 appels téléphoniques cordiaux (le prochain le sera moins). Par ailleurs, je lui ai versé un chèque d'acompte qui vaut selon moi, acceptation, tout comme

un devis signé par le client.

Suis je dans mon droit de demander au juge de proximité une injonction de faire les travaux? Eventuellement lui demander plus tard des dommages intérêts si il ne s'exécute pas rapidement car le bien est inlouable en l'état, il a tombé le carrelage, la cuisine... il a fait le début des travaux. De plus, j'ai un crédit chaque mois.

Je vous remercie pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **16/04/2016** à **18:42**

Bonjour,

Vous devez déjà le relancer par LR/AR pour lui rappeler l'accord passé, le chèque d'acompte, etc. Ensuite, si pas de réponse, vous ferez appel au Juge de proximité.

Par **witefree**, le **16/04/2016** à **19:07**

Merci Tisuisse; j'ai pu voir ça aussi sur internet qu'il fallait faire d'abord une lettre LR/AR mais ce qui me dérange (me fais peur) c'est que l'artisan n'a pas signé le devis . Pour moi, un devis est un engagement de sa part sur le prix affiché. Cela vaut engagement si le client signe. Le devis a été édité par l'entreprise donc c'est comme s'il avait signé! Puis il a commencé les travaux et j'ai des traces de ces mails.

Est ce bien ça?

Par **morobar**, le **17/04/2016** à **18:02**

Oui.

L'injonction de faire est la bonne méthode, la controverse étant d'origine contractuelle.